



Bessines &chos



Hors-série
Spécial Covid-19



Chères Bessinoises, chers Bessinois,

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent et, face à la propagation du COVID-19, nous devons agir ensemble. Depuis le début de la crise, la collectivité se mobilise afin d'organiser dans l'urgence la continuité des services.

Accompagner les plus fragiles, maintenir le lien avec la population sont autant d'actions devenues prioritaires.

La communication régulière de la commune sur son site internet permet de vous donner des informations utiles et nécessaires dans ces moments tourmentés. Cependant, tout le monde n'accède pas à ce mode de communication, alors j'ai souhaité réaliser cette édition spéciale de notre Bessines &chos consacré à l'actualité locale et nationale lié au coronavirus afin de m'assurer que l'information parvienne au plus grand nombre.

Réalisé par la Commission Communication, vous y retrouverez l'essentiel des informations à connaître.

J'adresse toute ma reconnaissance aux agents municipaux particulièrement mobilisés en cette période.

Comme vous le voyez, nous sommes à vos côtés, cependant, il nous faut être rigoureux dans l'application des mesures d'hygiène, des gestes barrières et du respect de la distanciation sociale mais aussi respecter à la lettre les mesures de confinement.

Christophe GUINOT
Maire de Bessines



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

La continuité des services des administrations, de l'école, du restaurant scolaire

Un nouveau confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre 2020 minuit.

Destiné à lutter contre la nouvelle vague de l'épidémie du Covid-19, ce reconfinement est imposé jusqu'au 15 décembre 2020.

Accès aux locaux communaux et à la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie restent inchangés.

Les agents en plein cœur de la crise assurent la continuité des services et vous accueillent en respectant les mesures suivantes :

- **Une personne à la fois dans l'enceinte de la mairie**
- **Masque obligatoire**

Depuis le début de ce confinement, l'ensemble des salles communales et des locaux sportifs sont fermés.



La commémoration du 11 novembre 2020

La commémoration a pu avoir lieu grâce à une autorisation préfectorale.

Seules 10 personnes ont été autorisées à participer à cette commémoration : les anciens combattants accompagnés du maire et deux conseillers municipaux, Bernadette EYMARD et Marcel BOEUF.

Le fleurissement du monument aux Morts et du cimetière a été réalisé grâce au don d'une centaine de chrysanthèmes par le magasin La Foir'Fouille.



Une initiative solidaire

Rédigé par Virginie HEULIN

En mars dernier de nombreux habitants ou même certains employés municipaux s'étaient mobilisés afin de confectionner pour l'ensemble des habitants de la commune des masques en tissu réutilisables.

A l'annonce des nouvelles règles rendant obligatoire le port du masque pour les enfants dès 6 ans, Mme Lecerf et Mme Sarraud, que nous remercions chaleureusement, ont eu l'idée d'utiliser le tissu restant pour équiper les enfants de l'école.

Elles se sont donc remises au travail pour confectionner cette fois 150 masques pour tous les élèves de l'école élémentaire !

Ils ont été distribués dans les classes par les enseignants le 2 décembre.

Encore un grand merci à nos couturières Mesdames Basteau Maryse, Brothier Annette, Coindre Lecerf Marie-Claude, Lagrange Sylvie et Sarraud Brugère Nicole !



Lien avec les habitants de Bessines et actualités

Le CCAS est l'un des leviers d'action de la commune pour accompagner les habitants. Le CCAS se doit d'assurer son rôle d'intervention dans un contexte exceptionnel de pandémie de la Covid-19.

Le CCAS face à la COVID

Rédigé par Marie-Madeleine BERTHIER

Un centre communal d'action sociale ou CCAS est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Cette structure intervient notamment dans les domaines de la précarité, de la petite enfance et des services aux personnes âgées.

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

Par souci de confidentialité et en rapport avec l'importance de la commune, il a été retenu 5 membres élus et 5 personnes nommées par le Maire :

- **Collège des élus municipaux** : Marie-Madeleine BERTHIER (Vice-présidente), Stéphanie BEAUCHARD, Caroline CALVEZ, Marjorie CHARLES BERLIOZ, Laurence GOUBAND.
- **Collège des personnes nommées par le Maire** : Audrey ARSELIN (Infirmière en pédiatrie), Dominique JAROSZ (Assistante sociale), Aline LIAIGRE (Assistante sociale), Marie POUQUET (RQTH représentante du handicap), Isabelle ROCHETTE (Infirmière libérale).

Il développe des activités et missions sociales visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté, les personnes âgées et les personnes en situation de réinsertion.

En ce sens, les élans de solidarité au sein de la commune et des associations sont les bienvenues.

Les volontaires sont invités à se faire connaître en contactant la mairie au 05 49 09 10 64 pour aider à intervenir en cas de besoin, auprès des personnes en demande.

Une plateforme téléphonique a été mise en place à la mairie aux heures d'ouverture ; des appels téléphoniques hebdomadaires sont réalisés afin de prendre des nouvelles et subvenir aux besoins des habitants nécessiteux.

Une distribution d'attestation de déplacement a eu lieu dans les commerces de proximité (Boulangeries, Bar/tabac).

Pendant le confinement, à chaque sortie, il faut se munir d'une attestation dérogatoire de déplacement ou d'un justificatif professionnel ; en cas de non-respect de ces règles vous risquez une amende.

Lien pour établir une autorisation :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

La poste a mis en place, le temps du confinement, un service gratuit « *veillersurmesparents* ». Ce service consiste en une visite quotidienne du facteur, qui peut, selon la demande, rapporter des courses de 1^{ère} nécessité ou déclencher une alerte en cas de besoin. Il s'agit là d'un excellent compromis pour rompre l'isolement. Ce service est accessible sur internet à l'adresse suivante : laposte.fr/veillersurmesparents ou par téléphone au 0800 000 011

Autres numéros utiles :

Croix rouge : 05 49 09 08 87
et/ou complémentaire santé



Colis pour les aînés

NOUVEAUTE Dans ce contexte sanitaire, le CCAS a pris la décision de distribuer gracieusement à tous nos aînés de 75 ans et plus, un colis de Noël, afin de leur apporter un peu de bonheur et de soleil durant cette crise si morose.

Nouvelles mesures de lutte contre la pandémie

Depuis samedi 17 octobre 2020 les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public sont interdits ainsi que les fêtes communales, les événements sportifs et toutes les fêtes privées dans des salles des fêtes, dans des salles polyvalentes ou tout autre établissement recevant du public (ERP).

Des règles assouplies dès samedi 28 novembre 2020

Le déconfinement sera progressif et en plusieurs étapes, jusqu'au mois de janvier 2021 en fonction de l'amélioration de la situation.

A ce jour, les attestations de déplacement sont toujours obligatoires

Les commerces « non essentiels » ont réouvert.

Faire de l'activité physique, prendre l'air ou promener un animal domestique dans la limite de 3 heures et dans un rayon maximal de 20 kilomètres autour de son domicile est autorisé.

La nature a repris ses droits

Rédigé par J.M. PASSERAULT

La limitation de nos déplacements, imposée par le contexte sanitaire, nous invite à nous intéresser à la nature près de chez nous. Savez-vous qu'il existe des espèces d'oiseaux qu'on ne peut observer à Bessines qu'en hiver ? Certains viennent aux mangeoires grappiller le tournesol : Pinson du nord, Tarin des aulnes, Mésange noire... Mais, comme la sédentarité est notre ennemie en période de confinement, allons plutôt chercher des oiseaux qui viennent rarement aux mangeoires : les grives.

Nous connaissons bien la Grive musicienne, qui est présente toute l'année. On la trouve un peu partout sur la commune, y compris dans le village, pour peu qu'il y ait à la fois des arbres hauts et des buissons. On la reconnaît bien à son chant sonore, aux petits v renversés sur sa poitrine, mais aussi aux restes de coquilles d'escargots au pied de la pierre qui lui sert d'enclume. Notre Grive musicienne, en hiver, est rejointe par deux de ses cousines.

La Grive litorne a la taille d'un merle, mais d'apparence plus élancée. Elle présente un plumage assez coloré : tête et croupion gris ardoise, dos brun, queue noire, gorge orangée. Quelques couples nichent dans l'est de la France, mais les populations nicheuses sont surtout localisées dans le nord, le centre et l'est de l'Europe. Ce sont ces populations qui viennent nous visiter l'hiver, en particulier quand une période de froid les pousse vers le sud. On les observe en groupes de tailles variables.

La Grive mauvis est la plus petite de nos grives, avec une taille entre le moineau et le merle. La Grive mauvis est facile à identifier : plumage brun-olive sur le dos, blanc tacheté sur le ventre, flancs roux orangé, base du bec jaune. Et, surtout son sourcil clair très visible.

La Grive mauvis n'est présente en France qu'en hiver. Elle se reproduit au nord de l'Europe, y compris l'Islande, et au nord de l'Asie. En fin d'automne, les oiseaux quittent leurs aires de nidification pour migrer vers le sud de l'Europe et en Afrique de l'ouest.

La Grive litorne et la Grive mauvis sont présentes chez nous d'octobre à mars, mais c'est en novembre et décembre qu'elles sont les plus nombreuses, avec des arrivées plus importantes en cas de froid intense, la migration des grives ayant lieu la nuit. Les effectifs européens de ces espèces montrent une tendance à la baisse, en lien principalement avec l'intensification de l'agriculture et la disparition des haies bocagères.

La France fait partie des quelques pays européens où toutes les grives sont chassables. Ces oiseaux sont donc assez farouches, et pour les observer il faut se faire discret. Il faut chercher dans les grands arbres, mais aussi, quand elles s'alimentent, dans les buissons bas pour la Grive mauvis, et au sol pour la Grive litorne.

Bonnes observations !



Grive musicienne
M. PASSERAULT -GODS



Grive mauvis
J. PELLERIN - GODS



Grive litorne
J. PELLERIN - GODS

Mairie de Bessines 05.49.09.10.64

Lundi et mercredi 8h45-12h00 | 15h45-17h45 Mardi : 8h45-12h00 Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45-12h00 | 15h45-17h30 Samedi : 9h00-11h45

Publication

Directeur de publication :
Christophe GUINOT

Rédaction, conception et réalisation :
Commission Communication composée de :
Alice ARDY, Marie-Madeleine BERTHIER, Marcel BOEUF,
Caroline CALVEZ, Grégory PREUSS, Noëlle ROUSSEAU

Edition : Mairie de Bessines

Tirage : 900 exemplaires

Edition : Décembre 2020

